



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 3 juin 2024

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024 :

DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE OFFICIELLE

La campagne électorale a débuté le lundi 27 mai. 38 listes de candidats à l'élection des représentants au Parlement européen ont été officiellement enregistrées. Un tirage au sort a été effectué au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer pour déterminer l'ordre d'attribution des panneaux électoraux et de la disposition des bulletins de vote.

Les moyens classiques de propagande

Dans le cadre de la campagne électorale, la tenue de réunions est autorisée jusqu'à la veille du scrutin, soit le 8 juin 2024.

Les candidats disposent de panneaux d'affichage mis en place par les mairies.

Chaque liste bénéficie de la possibilité d'adresser aux électeurs une profession de foi dont l'envoi est effectué par la commission de propagande. Les électeurs peuvent d'ores et déjà retrouver les professions de foi des candidats en ligne, sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Fournis par les candidats au même titre que les professions de foi, les bulletins de vote sont mis à disposition des électeurs par voie postale et/ou dans les bureaux de vote le jour du scrutin. La transmission des bulletins n'est pas obligatoire. Le cas échéant, les électeurs peuvent imprimer leur bulletin eux-mêmes.

Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET Tél: 06 21 11 06 48

Mél: pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr Préfecture du Rhône - 18 rue Bonnel, Lyon 3ème En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82





